

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 juin 2008, à 19 h 34, au lieu ordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

### Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,  
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-06-591

### ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 juin 2008 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 20.1 « Membres désignés par la Ville de Vaudreuil-Dorion / Conseil d'administration de la Corporation du centre sportif multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux :
  - assemblée publique de consultation du 2 juin 2008;
  - séance ordinaire du 2 juin 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
  - 4.1 Nomination / Maire suppléant / Juillet, août, septembre et octobre;
  - 4.4 COOP de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil / Demande de commandite;
  - 4.5 Cour municipale régionale / Demande d'autorisation de fermeture de dossiers;
5. **COMMUNICATIONS**
6. **GREFFE**
  - 6.2 Vente à l'encan / Cession des biens superflus acquis par la Ville;
  - 6.3 Règlement n° 1525 / Abrogation de la résolution 08-04-393;
7. **SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
8. **TRÉSORERIE**
  - 8.1 Transferts budgétaires;
  - 8.2 Quotes-parts CIT / Agence métropolitaine de Transport;
9. **EAUX ET ASSAINISSEMENT**

## **10. GÉNIE**

- 10.1 Ordre de changement n° 7 / Projet de construction d'un pont ferroviaire / Règlement 1360;
- 10.2 Ordre de changement n° 1 / Réparation bris d'aqueduc / Rue des Pivoines;
- 10.3 Soumissions / Règlements 1515 et 1516 / Pavage, bordures et éclairage des rues Jacques-Plante, Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake;
- 10.4 Soumissions / Règlement 1439 / Aménagement de l'îlot du carrefour giratoire;
- 10.5 Cession de parc Cité-des-Jeunes / Phase 19 / Lot 4 150 971;
- 10.6 Ordre de changement n° 4 / Règlement 1494 / Aménagement des parcs Castonguay et Harwood;

## **11. URBANISME**

- 11.1 Dérogation mineure / 607, Chicoine / Lot 3 720 105 / Zone C3-732;
- 11.2 Projet domiciliaire Rivière de la Cité / Modification de la résolution 08-03-194;

## **12. RÉGLEMENTATION**

- 12.1 Adoption Règlement 1275-107 / Zone H3-642 / Nombre d'étages autorisés;
- 12.2 Adoption Règlement 1275-108 / Zone P1-706 / Bâtiment temporaire pour usages récréatifs;
- 12.3 Avis de motion Règlement 1537 / Délégation au directeur général / Formation des comités de sélection / Services professionnels;

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.2 Travaux de réaménagement / Bureaux des services des communications et de l'informatique;

## **14. CIRCULATION**

## **15. ACTION COMMUNAUTAIRE**

- 15.1 Défi aux entreprises / Beach volleyball / Demande d'aide financière et matérielle /12-13 juillet 2008;
- 15.2 Softball Québec / Aide financière;

## **16. ARTS ET CULTURE**

## **17. PROTECTION PUBLIQUE**

- 17.1 Schéma de couverture de risques / Sécurité incendie;

## **18. RESSOURCES HUMAINES**

- 18.2 SAC / Embauche de Josianne Lafontaine, technicienne en loisirs;
- 18.3 Service des communications / Embauche temporaire de madame Chantal Bourdon, agent de bureau 2;
- 18.4 STUE / Embauche de madame Jennifer Dumoulin, étudiante / Patrouille verte;
- 18.5 Service des arts et de la culture / Démission de madame France Robert / Modification de la date de départ;

## **19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisations directeur général :
  - Fête sur propriété privée / 21 juin 2008;
  - Centre Service Canada / Installation d'une banderole / Intersection rue Trestler – avenue Saint-Charles;
  - Tournage au 1923, rue Pérodeau / 10 juin 2008;
- 19.2 Projet-pilote / Radars photos fixes (cinémomètres photographiques);
- 19.4 Soumissions / Fourniture de services de sécurité pour parcs et lieux publics;

## **20. AFFAIRES NOUVELLES**

- 20.1 Membres désignés par la Ville de Vaudreuil-Dorion / Conseil d'administration de la Corporation du centre sportif multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS
22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE
23. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

"ADOPTÉE"

**08-06-592** ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 2 juin 2008 soient et ils sont, par les présentes, adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

"ADOPTÉE"

**08-06-593** PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

Dépôt d'une pétition relative à certaines dispositions du Règlement n° 1510 (Règlement concernant les chiens et les chats).

**08-06-594** NOMINATION / MAIRE SUPPLÉANT / JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseiller M. Claude Beaudoin soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2008.

"ADOPTÉE"

**08-06-595** COOP DE SOLIDARITÉ LA SEIGNEURIE DE VAUDREUIL / DEMANDE DE COMMANDITE

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite de la Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil, en date du 21 mai 2008, pour l'inauguration de leur immeuble et la célébration de leur 25<sup>ème</sup> anniversaire de fondation;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal verse un montant de cinq cents dollars (500 \$) à la Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil, à titre de commandite, pour l'inauguration de leur immeuble ainsi que la célébration de leur 25<sup>ème</sup> anniversaire de fondation qui aura lieu le 23 août 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-970;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-590-00-970	(Subvention - services sociaux)	500 \$
À :	02-520-00-970	(Subvention - logement social)	500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-06-596

**COUR MUNICIPALE RÉGIONALE / DEMANDE D'AUTORISATION DE FERMETURE DE DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT**

le rapport déposé par la Cour municipale régionale le 27 mai 2008 concernant la fermeture de dossiers;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture des dossiers énumérés à la liste soumise par la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale, M<sup>me</sup> Mylène Blais, en date du 27 mai 2008;

ET QUE soit autorisée la radiation des amendes à recevoir pour un montant totalisant deux mille quatre-vingt-dix dollars (2 090 \$).

**"ADOPTÉE"**

08-06-597

**VENTE À L'ENCAN / CESSION DES BIENS SUPERFLUS ACQUIS PAR LA VILLE**

**CONSIDÉRANT**

que la Ville s'est portée acquéreur, en vertu de la résolution 08-05-492, d'un des lots lors de la vente à l'encan de biens abandonnés tenue le 14 mai 2008;

**CONSIDÉRANT**

le rapport déposé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, inventoriant les biens acquis par la Ville et, parmi ceux-ci, ceux dont elle désire se départir;

**CONSIDÉRANT**

qu'il y a lieu de se départir de certains biens au profit d'un organisme à but non lucratif dans le but d'en faire bénéficier les gens de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit accepté le rapport déposé par M. Luc Duval portant sur la disposition des biens de la vente à l'encan tenue le 14 mai 2008;

QUE M. Luc Duval soit autorisé à se départir, au nom de la Ville, et au profit d'un organisme à but non lucratif de la région, des biens acquis par la Ville lors de la vente à l'encan tenue le 14 mai 2008 et dont celle-ci n'a pas besoin.

**"ADOPTÉE"**

08-06-598

**RÈGLEMENT 1525 / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 08-04-393**

**CONSIDÉRANT**

l'avis du ministère des Affaires municipales et des Régions;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit abrogée la résolution 08-04-393;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

**"ADOPTÉE"**

08-06-599

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quarante-six mille neuf cent cinquante-trois dollars (46 953 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, en date du 5 juin 2008.

"ADOPTÉE"

08-06-600

**QUOTES-PARTS CIT / AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise la trésorière à verser, au moment opportun, les quotes-parts suivantes au Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île pour acquitter les factures reçues de l'Agence métropolitaine de transport (AMT):

Frais d'exploitation des trains de banlieue – ajustement 2007 :	3 347 \$
Frais d'exploitation des trains de banlieue – 2008 :	547 274 \$
Déficit du métro – 2008 :	31 000 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-370-00-961;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-101	Fonc. Gén.-cat.rés. (années antér.)	44 458 \$
À :	02-370-00-961	Quote-part CIT (AMT)	44 458 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-06-601

**ORDRE DE CHANGEMENT N<sup>o</sup> 7 / PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PONT FERROVIAIRE / RÉGLEMENT 1360**

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'armature du pont ferroviaire ont été retardés d'un (1) an;

**CONSIDÉRANT** que la hausse vertigineuse du prix de l'acier au niveau mondial a des répercussions sur les différents projets en cours;

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux pour les travaux d'installation et la fourniture de l'acier d'armature est principalement due au report des travaux du projet de construction du pont ferroviaire de la rue Henry-Ford;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'entrepreneur général *Excavation Loïselle & Frères Inc.*, pour un montant de cent cinq mille cinq cent soixante-cinq dollars et vingt-six cents (105 565,26 \$), taxes applicables non comprises;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de paiement du maître d'œuvre soit, en l'occurrence *Genivar*, en date du 27 mai 2008;

**CONSIDÉRANT** le rapport supplémentaire préparé par la firme *Genivar* en date du 12 juin 2008;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte l'ordre de changement n° 7, présenté et recommandé par la firme *Genivar*, pour un montant total de cent cinq mille cinq cent soixante-cinq dollars et vingt-six cents (105 565,26 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

"ADOPTÉE"

08-06-602

**ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC / RUE DES PIVOINES**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au bon de commande n° ST0000330 pour le projet « Réparation bris d'aqueduc sur la rue des Pivoines » totalisant un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars et trente-sept cents (17 592,37 \$), taxes applicables non comprises.

"ADOPTÉE"

08-06-603

**SOUSSIONS / RÉGLEMENTS 1515 ET 1516 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES RUES JACQUES-PLANTE, FRANK-SELKE, MAURICE-RICHARD ET TOE-BLAKE**

**CONSIDÉRANT** que suite à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Jacques-Plante, Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake (Règlements n<sup>os</sup> 1515 et 1516), quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes jeudi le 5 juin 2008 immédiatement après 14 h;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude et vérification, les quatre (4) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 020-020-65 émis par *Les Consultants en développement et en gestion urbaine (CDGU) inc.*, en date du mois de mai 2008;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions réalisée par *Les Consultants en développement et en gestion urbaine (CDGU) inc.*;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Ali Excavation inc.* sise au 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Jacques-Plante, Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake, (Règlements n<sup>os</sup> 1515 et 1516), en y modifiant les quantités estimées à l'article 2.1.7 du bordereau de soumission (Bordure de béton, mille deux cents (1 200) mètres linéaires au lieu de deux mille trois cents (2 300) mètres linéaires), totalisant donc un montant de neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cent trente-sept dollars et cinquante-quatre cents (988 937,54 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-65, préparé par *Les Consultants en développement et en gestion urbaine (CDGU) inc.*, en date du mai 2008;

Imputation budgétaire : Règlements n<sup>os</sup> 1515 et 1516.

"ADOPTÉE"

08-06-604

**SOUSSIONS / RÈGLEMENT 1439 / AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT DU CARREFOUR GIRATOIRE**

**CONSIDÉRANT** que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'aménagement paysager de l'îlot central du carrefour giratoire (Règlement n° 1439), deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 juin 2008 immédiatement après 14 h;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude et vérification, une (1) des deux (2) soumissions reçues rencontre les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° P103205-402 émis par Genivar en date de mai 2008;

**CONSIDÉRANT** que la soumission conforme reçue était substantiellement élevée par rapport à l'estimation prévue par Genivar;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions réalisée par Genivar;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal rejette, dans le cadre de l'appel d'offres n° P103205-402, la soumission déposée par *Groupe Benoît inc.* sise au 11, rue Laroche, Repentigny (Québec) J6A 8G4, pour l'aménagement paysager de l'îlot central du carrefour giratoire (Règlement n° 1439) s'élevant à un montant de vingt-quatre mille neuf cent trente-quatre et quatre-vingt-quatre cents (24 934,84 \$).

**"ADOPTÉE"**

08-06-605

**CESSION DE PARC CITÉ DES JEUNES / PHASE 19 / LOT 4 150 971**

**CONSIDÉRANT** que les parcs ont déjà été approuvés au plan directeur (résolution n° 04-09-173);

**CONSIDÉRANT** que le requérant désire céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion en tant que parc le lot 4 150 971, tel que montré au plan préparé par M. Roger Trudeau, a.g., en date du 8 mai 2008, minute 38677, dossier n° T13150-92 comme compensation de 10 % pour fins de parcs;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement de zonage n° 1275-105 redéfinit la zone P1-442 (parc);

**CONSIDÉRANT** que cette cession représente 6,64 %;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la demande afin que le lot 4 150 971, tel que montré au plan préparé par M. Roger Trudeau, a.g., en date du 8 mai 2008, minute 38677, dossier n° T13150-92 comme compensation représentant 6,64 % des 10% requis pour fins de parcs;

QU'une somme représentant la valeur de la superficie manquante soit versée à la Ville.

**"ADOPTÉE"**

08-06-606

**ORDRE DE CHANGEMENT N° 4 / RÈGLEMENT 1494 / AMÉNAGEMENT DES PARCS CASTONGUAY ET HARWOOD**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 relié au projet « Travaux d'aménagement des Parcs Castonguay et Harwood incluant la construction d'une caserne d'incendie dans le parc Harwood – Règlement n° 1494 » totalisant un montant de sept mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et quarante cents (7 287,40 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1494.

**"ADOPTÉE"**

08-06-607

**DÉROGATION MINEURE / 607, CHICOINE / LOT 3 720 105 / ZONE C3-732**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure produite par Joël Albarian en date du 4 avril 2008;

**CONSIDÉRANT** la recommandation n° 08-05-69 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mai 2008;

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans l'édition du 28 mai 2008 du journal Première Édition;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 607, rue Chicoine;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure aux fins :

- d'autoriser une (1) porte de garage en façade principale alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du règlement de zonage n° 1275 exige que les espaces de chargement/déchargement soient situés en cour latérale ou arrière lorsque les portes de garage ne sont pas spécifiquement autorisées en façade;
- d'autoriser un enclos à déchets localisé en cour avant alors que l'article 2.3.6 du règlement de zonage n° 1275 n'autorise pas lesdits enclos en cour avant;
- d'autoriser l'aménagement d'une bande de verdure de 1,5 mètre en cour avant alors que l'article 2.2.17.3.3 du règlement n° 1275 exige une bande de verdure d'une largeur minimale de trois (3) mètres à partir de la ligne de rue;
- d'autoriser une quantité inférieure d'arbres en cour avant en front au boulevard Harwood alors que l'article 2.2.17.3.4 b) du règlement n° 1275 exige un minimum d'un (1) arbre à déploiement moyen pour chaque dix (10) mètres de largeur de lot mesuré le long de la ligne avant;
- d'autoriser un quai de chargement/déchargement en cour avant alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du règlement de zonage n° 1275 autorise les quais de chargement/déchargement en cour latérale ou arrière seulement.

**"ADOPTÉE"**

08-06-608

**PROJET DOMICILIAIRE RIVIÈRE DE LA CITÉ / MODIFICATION DE LA  
RÉSOLUTION 08-03-194**

**CONSIDÉRANT** les résolutions 04-03-173 et 08-03-194 prévoyant les terrains à être cédés à la Ville pour fins de parc;

**CONSIDÉRANT** que suite à un nouveau calcul, le pourcentage de terrain à être cédé à la ville établit à 11,24 % dans la résolution 08-03-194 est porté à 11,3 %;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la résolution 08-03-194 en conséquence;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la résolution 08-03-194 soit modifiée en remplaçant le pourcentage de 11,24 % par 11,3 % et la date du plan de l'arpenteur Louis Boudreau par « 17 janvier 2008 ».

**"ADOPTÉE"**

08-06-609

**ADOPTION RÈGLEMENT 1275-107 / ZONE H3-642 / NOMBRE D'ÉTAGES  
AUTORISÉS**

**ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 20 mai 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-107;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 juin 2008 à 19 h;

**ATTENDU** l'adoption du deuxième projet à la séance du 2 juin 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 7 juin 2008 dans le journal « Première Édition »;

**CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1275-107 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-107 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **de modifier la grille des usages et normes de la zone H3-642 afin de porter à 4 le nombre d'étages autorisé pour les habitations multifamiliales en structure isolée ou jumelée. »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-06-610

**ADOPTION RÈGLEMENT 1275-108 / ZONE P1-706 / BÂTIMENT TEMPORAIRE  
POUR USAGES RÉCRÉATIFS**

**ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 20 mai 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-108;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 juin 2008 à 19 h;

**ATTENDU** l'adoption du deuxième projet à la séance du 2 juin 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 7 juin 2008 dans le journal « Première Édition »;

**CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1275-108 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-108 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **de créer et d'ajouter l'article 3.2.88 concernant les bâtiments temporaires à usages récréatifs;**
- **de modifier la grille des usages et normes de la zone P1-706 afin d'inclure l'article 3.2.88;**
- **d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone P1-706 la classe d'usages commerce de récréation (C5). »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-06-611

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1537 / DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
FORMATION DES COMITÉS DE SÉLECTION / SERVICES PROFESSIONNELS**

Le conseiller M. Rénald Gabriel donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions pour services professionnels et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

08-06-612

**TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT / BUREAUX DES SERVICES DES  
COMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaménager les locaux utilisés par les services des communications et de l'informatique;

**CONSIDÉRANT** l'estimation des travaux déposée par le directeur des travaux public;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil accepte d'affecter une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour la modification et le réaménagement des locaux des services des communications et de l'informatique et pour l'achat des meubles nécessaires;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-301	Fonc. Gén.- cat.inr. années ant.	25 000 \$
À :	02-190-00-522	Entretien Hôtel-de-Ville	9 030 \$
	02-190-00-640	Matériel - Entretien Hôtel-de-Ville	10 440 \$
	02-190-00-726	Biens durables – ameub.et équip. bureau	5 530 \$

Certificat de crédits suffisant émis.

**"ADOPTÉE"**

08-06-613

**DÉFI AUX ENTREPRISES / BEACH VOLLEYBALL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE /12-13 JUILLET 2008**

**CONSIDÉRANT**

le tournoi bénéfique de volleyball de plage organisé par la Ville de Vaudreuil-Dorion, le programme Actif à vie et les Citadins, sous la présidence d'honneur de monsieur Guy Pilon, maire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise l'inscription d'une équipe au montant de cinq cents dollars (500 \$), pour la participation des employés de la Ville au volleyball de plage organisé par la Ville de Vaudreuil-Dorion, le programme Actif à vie et les Citadins, qui aura lieu les 12 et 13 juillet 2008 au parc de la Paix;

QUE le Service de l'action communautaire soit mandaté afin d'apporter son concours au niveau logistique et par le prêt de matériel, à l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service de l'action communautaire et au directeur ou directeur par intérim du Service des travaux publics, afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-06-614

**SOFTBALL QUÉBEC / AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU**

que M<sup>me</sup> Karelle Côté résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de la Softball Québec;

**CONSIDÉRANT**

que M<sup>me</sup> Côté participera notamment au championnat international de softball à Montréal en juillet 2008 ainsi qu'au tournoi national des États-Unis, en Caroline du nord en juillet 2008;

**CONSIDÉRANT**

la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à Softball Québec à titre d'aide financière pour M<sup>me</sup> Karelle Côté, pour sa participation notamment au championnat international de softball à Montréal en juillet 2008 ainsi qu'au tournoi national des États-Unis, en Caroline du nord en juillet 2008;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-06-615

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES / SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** l'obligation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie selon un avis du ministre de la Sécurité publique, daté du 19 juin 2001;

**ATTENDU** le protocole d'entente intervenu entre le Conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**ATTENDU** que l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficace de l'ensemble des ressources disponibles;

**ATTENDU** que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

**ATTENDU** que l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

**ATTENDU** que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil entérine les objectifs de protection optimale contenus au chapitre 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et;

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**"ADOPTÉE"**

08-06-616

**SAC / EMBAUCHE DE JOSIANNE LAFONTAINE, TECHNICIENNE EN LOISIRS**

- CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste régulier de technicien en loisirs au sein du Service de l'action communautaire;
- CONSIDÉRANT** que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne et externe entre le 4 et le 18 avril 2008;
- CONSIDÉRANT** les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;
- CONSIDÉRANT** les entrevues administrées les 7 et 9 mai 2008;
- CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité de sélection composé de MM. Denis Ladouceur, directeur du Service de l'action communautaire et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Josianne Lafontaine au poste régulier, à temps plein, de technicienne en loisirs au sein du Service de l'action communautaire et ce, à compter du 10 juin 2008, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 9 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M<sup>me</sup> Lafontaine aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

Le tout est conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Lafontaine;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-06-617

**SERVICE DES COMMUNICATIONS / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME CHANTAL BOURDON, AGENT DE BUREAU 2**

- CONSIDÉRANT** la recommandation de M<sup>me</sup> France Lavoie, chef de division - communication;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Chantal Bourdon, à titre d'agent de bureau 2, temporaire au Service des communications et ce, à compter du 28 mai 2008, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1) le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-190-00-418	(consultant en communication)	18 000 \$
À :	02-190-00-160	(Salaire cols blancs)	18 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

**08-06-618**

**STUE / EMBAUCHE DE MADAME JENNIFER DUMOULIN, ÉTUDIANTE / PATROUILLE VERTE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Jennifer Dumoulin, à titre d'étudiante « Patrouille Verte », à compter du 9 juin 2008 et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 5 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

**08-06-619**

**SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION DE MADAME FRANCE ROBERT / MODIFICATION DE LA DATE DE DÉPART**

**CONSIDÉRANT** la résolution 08-04-354 adoptée à la séance du 7 avril 2008;

Il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la résolution numéro 08-04-354 soit modifiée en remplaçant, au premier paragraphe, les mots « et ce, à compter du 3 juillet 2008 » par les mots « et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 ».

**"ADOPTÉE"**

**08-06-620**

**AUTORISATIONS / DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir :

- Fête sur propriété privée / 21 juin 2008;
- Centre Service Canada / Installation d'une banderole / Intersection rue Trestler – avenue Saint-Charles;
- Tournage au 1923, rue Pérodeau / 10 juin 2008.

**"ADOPTÉE"**

08-06-621

**PROJET-PILOTE / RADARS PHOTOS FIXES (CINÉMOMÈTRES PHOTOGRAPHIQUES)**

- CONSIDÉRANT** les récentes modifications apportées au *Code de la sécurité routière* par la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude* (L.Q. 2007, c. 40) qui permettent, dans le cadre d'un projet-pilote, l'installation et l'utilisation de cinémomètres;
- CONSIDÉRANT** le projet-pilote du ministère des Transports d'installer, à titre expérimental, des cinémomètres dans les différentes régions du Québec;
- CONSIDÉRANT** que le Code prévoit maintenant que le ministère des Transports peut tenir compte des demandes exprimées par les municipalités pour la détermination des endroits où seront installés les cinémomètres;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Vaudreuil-Dorion de réduire la vitesse sur les voies publiques présentes sur son territoire;
- CONSIDÉRANT** le nombre important d'accidents routiers, dus à la vitesse, sur l'autoroute du Souvenir (autoroute 20) dans le secteur de la route Harwood (route 342);
- CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec propose d'installer un cinémomètre à cet endroit et souhaite obtenir à cet égard l'approbation de la Ville;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe le ministère des Transports de son approbation pour l'installation, sur l'autoroute du Souvenir (autoroute 20) dans le secteur de la route Harwood (route 342), d'un cinémomètre dans le cadre du projet-pilote;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à la Sûreté du Québec, au ministère de la Sécurité publique et à la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges.

**"ADOPTÉE"**

08-06-622

**SOUSSIONS / FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ POUR PARCS ET LIEUX PUBLICS**

- CONSIDÉRANT** que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services de sécurité pour les parcs municipaux et lieux publics, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 juin 2008 immédiatement après 14 h;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude et vérification, deux (2) des trois (3) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-33 en date de mai 2008;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Sécurité Serca Inc.* sise au 36, Grand Boulevard, Ile-Perrot, (Québec), J7V 4W1, pour la fourniture de services de sécurité pour les parcs municipaux et lieux publics pour un montant de mille cinq cent quarante-six dollars et quarante cents (1 546,40 \$) pour quatre-vingts (80) heures de travail par semaine, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-08-33 en date de mai 2008;

QUE le directeur du service et la directrice générale, s'il y a lieu, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de sécurité pour les parcs municipaux et lieux publics jusqu'à concurrence du montant budgété.

**"ADOPTÉE"**

08-06-623

**MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU CENTRE SPORTIF MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 08-04-444 prévoyant la participation de la Ville de Vaudreuil-Dorion au projet de construction et d'exploitation d'un centre sportif multidisciplinaire sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la Corporation du centre sportif multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes agira à titre de promoteur du projet;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Corporation sera composé de neuf (9) membres dont cinq (5) seront désignés par la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner ces membres dès maintenant;

Il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. le maire Guy Pilon, MM. les conseillers Claude Beaudoin, Paul Dumoulin et Gabriel Parent ainsi que M. Denis Ladouceur, directeur du Service de l'action communautaire, soient désignés membres du conseil d'administration de la Corporation du centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes.

**"ADOPTÉE"**

08-06-624

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-06-625

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-06-626

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 47 la séance soit levée.

**"ADOPTÉE"**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier